

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 20 septembre 2018 portant modification  
de la composition du Conseil national des opérations funéraires**

NOR : INTB1825530A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1241-1 et D. 1241-1 à D. 1241-6 ;  
Vu l'arrêté du 14 janvier 2016 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires ;  
Vu l'arrêté du 13 avril 2016 portant modification de la composition du Conseil national des opérations funéraires ;  
Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires ;  
Vu l'arrêté du 22 février 2018 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du Conseil national des opérations funéraires :

*Au titre des représentants des administrations*

Mme Claire WILLIG, en remplacement de Mme Stéphanie FREYBURGER.  
M. Ritchie KODJO, en remplacement de M. Bruno GEERAERT.

*Au titre des représentants des entreprises et des associations de pompes funèbres*

Mme Florence FRESSE, en remplacement de M. Jean-Claude SIMON.

Article 2

À l'article 2 de l'arrêté du 20 octobre 2017 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires, les mots : « M. Guy DUMEZ, en qualité de membre titulaire » sont supprimés.

Article 3

À l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 22 février 2018 portant nomination au Conseil national des opérations funéraires, les mots : « M. Paul BOSC-BIERN, en qualité de membre titulaire » sont remplacés par les mots : « M. Paul BOSC-BIERNE, en qualité de membre suppléant ».

Article 4

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 20 septembre 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le directeur général des collectivités locales,*  
B. DELSOL